



Travail sur un élevage Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille

Sur votre élevage, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19. L'implication des salariés dans la mise en place de ces mesures garantira leur efficacité.

■ Prévoir avant le travail

- ❖ **Communiquez à vos salariés les consignes** à distance : e-mail, SMS, tableau d'affichage....
- ❖ **Repensez l'organisation du travail** : définissez des personnes référentes par activité, limitez les rotations de poste et favorisez les tâches réalisables de manière individuelle :
 - ✓ désignez une personne "relais" avec les prestataires extérieurs qui veillera scrupuleusement à la mise en place des gestes barrières à adopter au contact du public,
 - ✓ limitez l'accès aux personnes extérieures (prestataires, vétérinaires, agents de pesée, laitiers, livreurs d'aliments, ...) aux seuls lieux où ils doivent effectuer leurs interventions,
 - ✓ dans la mesure du possible et selon le matériel des prestataires (camion bétailière...), pour certaines activités comme la réception et le déchargement des animaux, invitez le transporteur à rester dans sa cabine. Dans ce cas, renseignez-le avant son arrivée sur les règles de (dé)chargement en place sur le site d'accueil et demandez-lui d'avertir de son heure d'arrivée par sms ou e-mail.
- ❖ **Anticipez la co-activité pour laquelle votre présence est requise** comme l'intervention du vétérinaire (vêlage, prophylaxie du cheptel...), ou encore de l'agent de pesée pour le contrôle de performances :
 - ✓ pour le bon déroulé de ces opérations, il est nécessaire de mettre en place une organisation interne spécifique avec vos interlocuteurs : dans le cas d'un élevage avec plusieurs opérateurs, désignez un interlocuteur spécifique en fonction de vos domaines de compétences (soins des animaux, réception de marchandises, nettoyage des bâtiments, ...) qui soit le relais avec les intervenants extérieurs,
 - ✓ reprenez les préconisations ci-dessus et respectez les mesures de distanciation dans cette activité conjointe.



Travail sur un élevage

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Prévoir avant le travail

- ❖ **Anticipez la délégation d'activité pour laquelle votre présence n'est pas indispensable** (collecte de lait, insémination, livraison d'aliments, enlèvement d'animaux morts ...) par la mise en place d'une organisation spécifique avec vos interlocuteurs :
 - ✓ transmettez les consignes d'intervention par SMS, e-mail, téléphone ou encore pas le biais d'un tableau d'affichage, ne laissez pas de stylos à disposition,
 - ✓ renseignez les intervenants avant leur arrivée sur les règles en place dans le site d'accueil (ex : lieu où se trouve les animaux à inséminer, lieu où se trouve les animaux morts à retirer, silos d'aliments à remplir...),
 - ✓ demandez aux intervenants de vous avertir de leur heure de passage par téléphone, sms ou e-mail, cela vous permettra par exemple de préparer les animaux nécessitant une intervention,
 - ✓ mettez à disposition des lingettes pour nettoyer les poignées de portes, les poignées de tanks à lait... mais aussi les claviers d'ordinateur et souris pour tout ce qui concerne les formalités liées au suivi administratif des animaux,
 - ✓ mettez à la disposition des intervenants extérieurs les moyens de se laver et de se sécher les mains (point d'eau, savon liquide, papier à usage unique, sacs poubelle pour les déchets...).

■ Réaliser pendant le travail

- ❖ **Respectez la distanciation** pour les personnes présentes sur l'exploitation.
- ❖ **Nettoyez, avant et après intervention, le matériel utilisé par l'opérateur ou utilisés à plusieurs** (poignées de portes, matériel de traite, tank lait, élément de contention nécessitant une manipulation manuelle, volant et levier d'un tracteur).
- ❖ **Portez un masque** lors d'activités de travail communes avec un prestataire de service (agent de pesée, vétérinaire, inséminateur...), notamment quand les tâches ne permettent pas de respecter la distanciation.
- ❖ **Privilégiez les activités physiquement couteuses en début de journée**, afin de garder une vigilance nécessaire face aux gestes barrières lors de l'après-midi et du début de soirée.
- ❖ **Utilisez des équipements de protection individuelle (EPI)** : le port des gants de travail pour éviter les coupures, les souillures, etc... est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains. Se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaison, masque... Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection : privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.
- ❖ **Réorganisez les plannings des opérateurs**, afin de limiter le nombre de personnes sur l'exploitation de manière simultanée: Augmentez la plage horaire travaillée sur la journée ou scindez l'équipe en plusieurs sous-groupes si cela est possible.
- ❖ **Adaptez des temps de pause** et prévoyez une rotation des opérateurs (en cas de salariat, de structure à plusieurs associés de type GAEC) **pour un nettoyage plus régulier des mains.**



Travail sur un élevage

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Vérifier après le travail

- ❖ Vérifiez le respect des consignes de distanciation.
- ❖ Vérifiez la disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène.
- ❖ Vérifiez la bonne application des procédures de nettoyage prévues.
- ❖ Procédez à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée, tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- ❖ Prendre des nouvelles de l'état de santé (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs régulièrement.



Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (risque animal, machines, chutes de hauteur, manutentions, port des EPI...)

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition à distance (téléphone, messagerie...) pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos spécificités de production.